



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Monsieur le maire de Tergnier  
service.juridique@ville-tergnier.fr  
copie : bureau.etudes@geogram.fr

Lille, le 12 juin 2019

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la  
modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Tergnier  
N° d'enregistrement Garance : 2019\_3364

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 11 mars 2019 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de  
document d'urbanisme cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le  
délai réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de  
l'autorité environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête  
publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente

de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,  
Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture de l'Aisne  
DREAL Hauts-de-France